

**Fiche de données de sécurité**

conformément au règlement (CE) n° 1907/2006

**ALSAN EPOX 136, Teil A**

Date de révision: 23.09.2019

Page 1 de 9

**RUBRIQUE 1: Identification de la substance/du mélange et de la société/l'entreprise****1.1. Identificateur de produit**

ALSAN EPOX 136, Teil A

**Autres désignations commerciales**

SBS N° 1665a

**1.2. Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées****Utilisation de la substance/du mélange**

Produit chimique pour le bâtiment et l'industrie.

Réservé aux installations industrielles ou aux utilisateurs professionnels.

**Utilisations déconseillées**

Le produit n'est pas destiné à la consommation des particuliers.

**1.3. Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité**

Société: Soprema AG  
Rue: Härdlistrasse 1-2  
Lieu: CH-8957 Spreitenbach  
Téléphone: +41 (0)56 418 59 30  
e-mail: sds@soprema.fr  
Internet: www.soprema.ch

Téléfax: +41 (0)56 418 59 31

**1.4. Numéro d'appel d'urgence:**

International: +44 (0)1 235 239 670 (Carechem 24)  
CH: +41 (0)44 251 51 51

**RUBRIQUE 2: Identification des dangers****2.1. Classification de la substance ou du mélange****Règlement (CE) n° 1272/2008**

Catégories de danger:

Corrosion/irritation cutanée: Skin Irrit. 2

Lésions oculaires graves/irritation oculaire: Eye Irrit. 2

Sensibilisation respiratoire/cutanée: Skin Sens. 1

Danger pour le milieu aquatique: Aquatic Chronic 2

Mentions de danger:

Provoque une irritation cutanée.

Provoque une sévère irritation des yeux.

Peut provoquer une allergie cutanée.

Toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

**2.2. Éléments d'étiquetage****Règlement (CE) n° 1272/2008****Composants dangereux qui doivent être listés sur l'étiquette**

2,2'-[(1-méthylethylidène)bis(4,1-phenyleneoxyméthylène)]bisoxirane

Reaction mass of 2,2'-[méthylènebis(2,1-phenyleneoxyméthylène)]bis(oxirane) and 2,2'-

[méthylènebis(4,1-phenyleneoxyméthylène)]bis(oxirane) and 2-{{2-[4-(oxiran-2-ylméthoxy)benzyl]phénoxy}méthyl}oxirane, dérivés mono[(alcoolates en C12-14) méthyl]

**Mention** Attention**d'avertissement:****Pictogrammes:****Mentions de danger**

H315

Provoque une irritation cutanée.

H317

Peut provoquer une allergie cutanée.

H319

Provoque une sévère irritation des yeux.

H411

Toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

**Conseils de prudence**

P261

Éviter de respirer les poussières/fumées/gaz/brouillards/vapeurs/aérosols.

P273

Éviter le rejet dans l'environnement.

P280

Porter des gants de protection/des vêtements de protection/un équipement de protection des yeux/du visage.

P333+P313

En cas d'irritation ou d'éruption cutanée: Consulter un médecin.

P362+P364

Enlever les vêtements contaminés et les laver avant réutilisation.

**Fiche de données de sécurité**

conformément au règlement (CE) n° 1907/2006

**ALSAN EPOX 136, Teil A**

Date de révision: 23.09.2019

Page 2 de 9

P391 Recueillir le produit répandu.

**Étiquetage particulier de certains mélanges**

EUH205 Contient des composés époxydiques. Peut produire une réaction allergique.

**2.3. Autres dangers**

Aucune information supplémentaire et pertinente disponible.

**RUBRIQUE 3: Composition/informations sur les composants**
**3.2. Mélanges**
**Composants dangereux**

N° CAS	Substance	Quantité		
	N° CE	N° Index	N° REACH	
	Classification SGH			
1675-54-3	2,2'-[(1-méthylethylidène)bis(4,1-phénylèneoxyméthylène)]bisoxirane			50 - < 75 %
	216-823-5	603-073-00-2	01-2119456619-26	
	Skin Irrit. 2, Eye Irrit. 2, Skin Sens. 1, Aquatic Chronic 2; H315 H319 H317 H411			
	Reaction mass of 2,2'-[méthylènebis(2,1-phénylèneoxyméthylène)]bis(oxirane) and 2,2'-[méthylènebis(4,1-phénylèneoxyméthylène)]bis(oxirane) and 2-({2-[4-(oxiran-2-ylméthoxy)benzyl]phénoxy)méthyl}oxirane			10 - < 25 %
	701-263-0		01-2119454392-40	
	Skin Irrit. 2, Skin Sens. 1, Aquatic Chronic 2; H315 H317 H411			
68609-97-2	oxirane, dérivés mono[alcoolate en C12-14) méthyl]			5 - < 10 %
	271-846-8	603-103-00-4	01-2119485289-22	
	Skin Irrit. 2, Skin Sens. 1; H315 H317			
100-51-6	alcool benzylque			5 - < 10 %
	202-859-9	603-057-00-5	01-2119492630-38	
	Acute Tox. 4, Acute Tox. 4, Eye Irrit. 2; H332 H302 H319			

Texte des phrases H et EUH: voir paragraphe 16.

**RUBRIQUE 4: Premiers secours**
**4.1. Description des premiers secours**
**Indications générales**

Evacuer la victime de la zone de danger et l'allonger. En cas de symptômes allergiques, en particulier au niveau des voies respiratoires, appeler immédiatement un médecin. En cas d'accident ou de malaise, consulter immédiatement un médecin (si possible lui montrer l'étiquette).

**Après inhalation**

Transporter la victime à l'air libre, la protéger par une couverture et la maintenir immobile.

**Après contact avec la peau**

Après contact avec la peau, se laver immédiatement et abondamment avec eau et savon. Enlever immédiatement les vêtements souillés, imprégnés. En cas d'irritations cutanées consulter un dermatologue.

**Après contact avec les yeux**

En cas de contact avec les yeux, paupière ouverte rincer immédiatement à l'eau courante 10 à 15 minutes et consulter un ophtalmologiste.

**Après ingestion**

Après ingestion, rincer la bouche de la victime consciente à l'eau et appeler immédiatement le médecin. Faire boire 1 verre d'eau en grandes quantités par petites gorgées (effet de dilution). NE PAS faire vomir. Appeler immédiatement un médecin.

**4.2. Principaux symptômes et effets, aigus et différés**

Réactions allergiques

**4.3. Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires**

Traitement symptomatique.

**RUBRIQUE 5: Mesures de lutte contre l'incendie**
**5.1. Moyens d'extinction**
**Moyens d'extinction appropriés**

- mousse résistante à l'alcool.
- Jet d'eau pulvérisée.
- Dioxyde de carbone (CO<sub>2</sub>).
- Extincteur à sec.

**Fiche de données de sécurité**

conformément au règlement (CE) n° 1907/2006

**ALSAN EPOX 136, Teil A**

Date de révision: 23.09.2019

Page 3 de 9

**Moyens d'extinction inappropriés**

- Jet d'eau à grand débit.

**5.2. Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange**

En cas d'incendie, risque de dégagement de:

- Monoxyde de carbone
- Dioxyde de carbone.
- Oxydes d'azote (NOx).

**5.3. Conseils aux pompiers**

En cas d'incendie: Utiliser un appareil respiratoire autonome.

**Information supplémentaire**

L'eau d'extinction contaminée doit être collectée à part. Ne pas l'évacuer dans la canalisation publique ni dans des plans d'eau.

**RUBRIQUE 6: Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle****6.1. Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence**

Utiliser un équipement de protection individuel (voir rubrique 8). Maniement sûr: voir rubrique 7. S'assurer d'une ventilation suffisante et d'une aspiration ponctuelle au niveau des points critiques.

**6.2. Précautions pour la protection de l'environnement**

Ne pas laisser s'écouler dans les canalisations ni dans les eaux courantes. Colmater les bouches de canalisations. Nettoyer soigneusement le sol et les objets souillés en se conformant aux réglementations relatives à l'environnement. En cas d'une fuite de gaz ou d'une infiltration dans les eaux naturelles, le sol ou les canalisations, avertir les autorités compétentes.

**6.3. Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage**

Absorber avec une substance liant les liquides (sable, diatomite, liant d'acides, liant universel). Absorber mécaniquement et mettre dans des récipients adéquats en vue de l'élimination.

**6.4. Référence à d'autres rubriques**

Protection individuelle: voir rubrique 8

**RUBRIQUE 7: Manipulation et stockage****7.1. Précautions à prendre pour une manipulation sans danger****Consignes pour une manipulation sans danger**

Ne pas affecter les personnes souffrant d'asthme, d'allergies, d'affections respiratoires chroniques ou répétitives à un poste de travail où la préparation est utilisée.

Éviter tout contact avec la peau, les yeux et les vêtements. Éviter de respirer les poussières/fumées/gaz/brouillards/vapeurs/aérosols. Ne pas manger, boire ou fumer en manipulant ce produit. Utiliser un équipement de protection personnel.

Ne pas vider le récipient avec de la pression. Conserver/Stocker uniquement dans le récipient d'origine.

Ne pas laisser s'écouler dans les canalisations ni dans les eaux courantes.

**Préventions des incendies et explosion**

Tenir à l'écart de la chaleur, des surfaces chaudes, des étincelles, des flammes nues et de toute autre source d'inflammation. Ne pas fumer.

**Information supplémentaire**

Se laver les mains avant les pauses et à la fin du travail. Les vêtements de travail utilisés ne doivent pas être portés en-dehors de la zone de travail. Les vêtements de ville doivent être gardés séparément des vêtements de travail.

**7.2. Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités****Exigences concernant les lieux et conteneurs de stockage**

Conserver les récipients bien fermés dans un endroit frais bien ventilé. Conserver/Stocker uniquement dans le récipient d'origine. Protéger des radiations solaires directes.

**Conseils pour le stockage en commun**

Tenir à l'écart de: Aliments pour humains et animaux

**Information supplémentaire sur les conditions de stockage**

Protéger contre:

- Gel.
- Humidité.
- Forte chaleur.

**7.3. Utilisation(s) finale(s) particulière(s)**

Aucune donnée disponible

**RUBRIQUE 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle**



**Fiche de données de sécurité**

conformément au règlement (CE) n° 1907/2006

**ALSAN EPOX 136, Teil A**

Date de révision: 23.09.2019

Page 5 de 9

Odeur:	caractéristique	
pH-Valeur:		Aucune donnée disponible
<b>Modification d'état</b>		
Point de fusion:		Aucune donnée disponible
Point initial d'ébullition et intervalle d'ébullition:		Aucune donnée disponible
Point de sublimation:		Aucune donnée disponible
Point de ramollissement:		Aucune donnée disponible
Point d'écoulement:		Aucune donnée disponible
Point d'éclair:		> 95 °C
Combustion entretenue:		Aucune donnée disponible
<b>Inflammabilité</b>		
solide:		Aucune donnée disponible
gaz:		Aucune donnée disponible
<b>Dangers d'explosion</b>		
Aucune donnée disponible		
Limite inférieure d'explosivité:		Aucune donnée disponible
Limite supérieure d'explosivité:		Aucune donnée disponible
Température d'inflammation:		Aucune donnée disponible
<b>Température d'auto-inflammabilité</b>		
solide:		Aucune donnée disponible
gaz:		Aucune donnée disponible
Température de décomposition:		Aucune donnée disponible
<b>Propriétés comburantes</b>		
Aucune donnée disponible		
Pression de vapeur:		Aucune donnée disponible
Pression de vapeur:		Aucune donnée disponible
Densité (à 23 °C):		~ 1,13 g/cm <sup>3</sup>
Densité apparente:		Aucune donnée disponible
Hydrosolubilité:		Aucune donnée disponible
<b>Solubilité dans d'autres solvants</b>		
Aucune donnée disponible		
Coefficient de partage:		Aucune donnée disponible
Viscosité dynamique: (à 23 °C)		~ 750 mPa·s
Viscosité cinématique:		Aucune donnée disponible
Durée d'écoulement:		Aucune donnée disponible
Densité de vapeur:		Aucune donnée disponible
Taux d'évaporation:		Aucune donnée disponible

**9.2. Autres informations**

Aucune donnée disponible

**RUBRIQUE 10: Stabilité et réactivité****10.1. Réactivité**

Des réactions dangereuses ne se produisent pas si utilisé et stocké correctement.

**10.2. Stabilité chimique**

Le produit est chimiquement stable si les conditions de stockage, d'utilisation et les températures préconisées sont respectées.

**10.3. Possibilité de réactions dangereuses**

Réactions avec:

- Amines.
- Acide.
- alcalies (bases)

**10.4. Conditions à éviter**

Aucune donnée disponible

**10.5. Matières incompatibles**

Aucune donnée disponible

## Fiche de données de sécurité

conformément au règlement (CE) n° 1907/2006

### ALSAN EPOX 136, Teil A

Date de révision: 23.09.2019

Page 6 de 9

#### 10.6. Produits de décomposition dangereux

Gaz/vapeurs, irritant

### RUBRIQUE 11: Informations toxicologiques

#### 11.1. Informations sur les effets toxicologiques

##### Toxicité aiguë

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

N° CAS	Substance				
	Voie d'exposition	Dose	Espèce	Source	Méthode
1675-54-3	2,2'-[(1-méthylethylidène)bis(4,1-phénylèneoxyméthylène)]bisoxirane				
	orale	DL50 mg/kg	15000	Rat	
	cutanée	DL50 mg/kg	23000	Lapin	
	Reaction mass of 2,2'-[méthylènebis(2,1-phénylèneoxyméthylène)]bis(oxirane) and 2,2'-[méthylènebis(4,1-phénylèneoxyméthylène)]bis(oxirane) and 2-([2-[4-(oxiran-2-ylméthoxy)benzyl]phénoxy)méthyl]oxirane				
	orale	DL50 mg/kg	> 5000	Rat	
	cutanée	DL50 mg/kg	> 2000	Rat	
68609-97-2	oxirane, dérivés mono[(alcoolates en C12-14) méthyl]				
	cutanée	DL50 mg/kg	> 10000	Rat	
100-51-6	alcool benzylque				
	orale	DL50 mg/kg	1230	Rat	GESTIS
	inhalation vapeur	ATE	11 mg/l		
	inhalation (4 h) aérosol	CL50	4,178 mg/l	Rat	

##### Irritation et corrosivité

Provoque une irritation cutanée.

Provoque une sévère irritation des yeux.

##### Effets sensibilisants

Contient des composés époxydiques. Peut produire une réaction allergique. Peut provoquer une allergie cutanée. (2,2'-[(1-méthylethylidène)bis(4,1-phénylèneoxyméthylène)]bisoxirane; Reaction mass of 2,2'-[méthylènebis(2,1-phénylèneoxyméthylène)]bis(oxirane) and 2,2'-[méthylènebis(4,1-phénylèneoxyméthylène)]bis(oxirane) and 2-([2-[4-(oxiran-2-ylméthoxy)benzyl]phénoxy)méthyl]oxirane; oxirane, dérivés mono[(alcoolates en C12-14) méthyl])

Après sensibilisation, possibilité de réactions allergiques intenses en petites quantités en cas de sollicitations ultérieures, avec effets chroniques.

##### Effets cancérigènes, mutagènes, toxiques pour la reproduction

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

##### Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition unique

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

##### Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition répétée

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

##### Danger par aspiration

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

### RUBRIQUE 12: Informations écologiques

#### 12.1. Toxicité

**Fiche de données de sécurité**

conformément au règlement (CE) n° 1907/2006

**ALSAN EPOX 136, Teil A**

Date de révision: 23.09.2019

Page 7 de 9

N° CAS	Substance					
	Toxicité aquatique	Dose	[h]   [d]	Espèce	Source	Méthode
1675-54-3	2,2'-[(1-méthylethylidène)bis(4,1-phénylèneoxyméthylène)]bisoxirane					
	Toxicité aiguë pour les poissons	CL50 2,0 mg/l	96 h	Oncorhynchus mykiss (Truite arc-en-ciel)		
	Toxicité aiguë pour les algues	CE50r 11 mg/l	72 h			
	Toxicité aiguë pour les crustacés	CE50 1,8 mg/l	48 h	Daphnia magna (puce d'eau géante)		
	Reaction mass of 2,2'-[méthylènebis(2,1-phénylèneoxyméthylène)]bis(oxirane) and 2,2'-[méthylènebis(4,1-phénylèneoxyméthylène)]bis(oxirane) and 2-({2-[4-(oxiran-2-ylméthoxy)benzyl]phénoxy)méthyl}oxirane					
	Toxicité aiguë pour les poissons	CL50 2,54 mg/l	96 h			
	Toxicité aiguë pour les algues	CE50r 1,8 mg/l	72 h			
	Toxicité aiguë pour les crustacés	CE50 2,55 mg/l	48 h			

**12.2. Persistance et dégradabilité**

Aucune information disponible.

**12.3. Potentiel de bioaccumulation**
**Coefficient de partage n-octanol/eau**

N° CAS	Substance	Log Pow
1675-54-3	2,2'-[(1-méthylethylidène)bis(4,1-phénylèneoxyméthylène)]bisoxirane	3,242
	Reaction mass of 2,2'-[méthylènebis(2,1-phénylèneoxyméthylène)]bis(oxirane) and 2,2'-[méthylènebis(4,1-phénylèneoxyméthylène)]bis(oxirane) and 2-({2-[4-(oxiran-2-ylméthoxy)benzyl]phénoxy)méthyl}oxirane	3,6
100-51-6	alcool benzylque	1,05

**12.4. Mobilité dans le sol**

Aucune information disponible.

**12.5. Résultats des évaluations PBT et vPvB**

Les substances contenues dans le mélange ne remplissent pas les critères pour les substances PBT et vPvB énoncés à l'annexe XIII du règlement REACH.

**12.6. Autres effets néfastes**

Aucune information supplémentaire et pertinente disponible.

**Information supplémentaire**

Toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme. Ne pas laisser s'écouler dans les canalisations ni dans les eaux courantes.

**RUBRIQUE 13: Considérations relatives à l'élimination**
**13.1. Méthodes de traitement des déchets**
**Recommandations d'élimination**

Selon la branche professionnelle et le processus, la classification dans une catégorie de déchets doit être effectuée conformément à la directive allemande EAVK. Le code de déchet doit être déterminé en accord avec l'entreprise de gestion des déchets ou avec les autorités compétentes.

**L'élimination des emballages contaminés**

Les emballages entièrement vides peuvent être revalorisés. Les emballages contaminés doivent être traités comme la substance.

**RUBRIQUE 14: Informations relatives au transport**
**Transport terrestre (ADR/RID)**

<b>14.1. Numéro ONU:</b>	UN 3082
<b>14.2. Désignation officielle de transport de l'ONU:</b>	MATIÈRE DANGEREUSE DU POINT DE VUE DE L'ENVIRONNEMENT, LIQUIDE, N.S.A. (epoxy resin)
<b>14.3. Classe(s) de danger pour le transport:</b>	9
<b>14.4. Groupe d'emballage:</b>	III
Étiquettes:	9
Code de classement:	M6

**Fiche de données de sécurité**

conformément au règlement (CE) n° 1907/2006

**ALSAN EPOX 136, Teil A**

Date de révision: 23.09.2019

Page 8 de 9

Dispositions spéciales: 274 335 375 601  
Quantité limitée (LQ): 5 L  
Quantité exceptée: E1  
Catégorie de transport: 3  
N° danger: 90  
Code de restriction concernant les tunnels: -

**Transport fluvial (ADN)**

**14.1. Numéro ONU:** UN 3082  
**14.2. Désignation officielle de transport de l'ONU:** MATIÈRE DANGEREUSE DU POINT DE VUE DE L'ENVIRONNEMENT, LIQUIDE, N.S.A. (epoxy resin)  
**14.3. Classe(s) de danger pour le transport:** 9  
**14.4. Groupe d'emballage:** III  
Étiquettes: 9  
Code de classement: M6  
Dispositions spéciales: 274 335 375 601  
Quantité limitée (LQ): 5 L  
Quantité exceptée: E1

**Transport maritime (IMDG)**

**14.1. Numéro ONU:** UN 3082  
**14.2. Désignation officielle de transport de l'ONU:** ENVIRONMENTALLY HAZARDOUS SUBSTANCE, LIQUID, N.O.S. (epoxy resin)  
**14.3. Classe(s) de danger pour le transport:** 9  
**14.4. Groupe d'emballage:** III  
Étiquettes: 9  
Marine pollutant: yes  
Dispositions spéciales: 274, 335, 969  
Quantité limitée (LQ): 5 L  
Quantité exceptée: E1  
EmS: F-A, S-F

**Transport aérien (ICAO-TI/IATA-DGR)**

**14.1. Numéro ONU:** UN 3082  
**14.2. Désignation officielle de transport de l'ONU:** ENVIRONMENTALLY HAZARDOUS SUBSTANCE, LIQUID, N.O.S. (epoxy resin)  
**14.3. Classe(s) de danger pour le transport:** 9  
**14.4. Groupe d'emballage:** III  
Étiquettes: 9  
Dispositions spéciales: A97 A158 A197  
Quantité limitée (LQ) (avion de ligne): 30 kg G  
Passenger LQ: Y964  
Quantité exceptée: E1  
IATA-Instructions de conditionnement (avion de ligne): 964  
IATA-Quantité maximale (avion de ligne): 450 L  
IATA-Instructions de conditionnement (cargo): 964  
IATA-Quantité maximale (cargo): 450 L

**14.5. Dangers pour l'environnement**

DANGEREUX POUR L'ENVIRONNEMENT: oui  
Matières dangereuses: epoxy resin

**14.6. Précautions particulières à prendre par l'utilisateur**

Aucune donnée disponible

**14.7. Transport en vrac conformément à l'annexe II de la convention Marpol et au recueil IBC**

Aucune donnée disponible

**RUBRIQUE 15: Informations relatives à la réglementation**

**Fiche de données de sécurité**

conformément au règlement (CE) n° 1907/2006

**ALSAN EPOX 136, Teil A**

Date de révision: 23.09.2019

Page 9 de 9

**15.1. Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement****Informations réglementaires UE**

2004/42/CE (COV): < 500 g/l (A+B)  
Sous-catégorie selon la directive 2004/42/CE: Revêtements bicomposants à fonction spéciale pour utilisation finale spécifique, sur sols par exemple - revêtements en phase solvant, Valeur limite COV: 500 g/l

**Législation nationale**

Teneur en COV (OCOV): 6,25 %

**RUBRIQUE 16: Autres informations****Modifications**

Cette fiche de données de sécurité comporte des modifications par rapport à la version précédente dans la (les) section(s): 1,15.

**Classification de mélanges et méthode d'évaluation utilisée selon le règlement (CE) n° 1272/2008 [CLP]**

Classification	Procédure de classification
Skin Irrit. 2; H315	Méthode de calcul
Eye Irrit. 2; H319	Méthode de calcul
Skin Sens. 1; H317	Méthode de calcul
Aquatic Chronic 2; H411	Méthode de calcul

**Texte des phrases H et EUH (Numéro et texte intégral)**

H302 Nocif en cas d'ingestion.  
H315 Provoque une irritation cutanée.  
H317 Peut provoquer une allergie cutanée.  
H319 Provoque une sévère irritation des yeux.  
H332 Nocif par inhalation.  
H411 Toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.  
EUH205 Contient des composés époxydiques. Peut produire une réaction allergique.

**Information supplémentaire**

Les informations figurant dans cette fiche de données de sécurité correspondent à nos connaissances actuelles au moment de l'impression. Ces informations visent à fournir des points de repère pour une manipulation sûre du produit objet de cette fiche de données de sécurité, concernant en particulier son stockage, sa mise en oeuvre, son transport et son élimination. Les indications ne sont pas applicables à d'autres produits. Dans la mesure où le produit est mélangé ou mis en oeuvre avec d'autres matériaux, cette fiche de données de sécurité n'est pas automatiquement valable pour la matière ainsi produite. Les informations reposent sur nos connaissances actuelles ; elles ne donnent cependant aucune garantie concernant les propriétés du produit et n'établissent aucun rapport contractuel. Le destinataire de notre produit est seul responsable du respect des lois et réglementations en vigueur.

*(Toutes les données concernant les composants dangereux ont été obtenues, respectivement, dans la dernière version de la fiche technique de sécurité du sous-traitant.)*